

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_10_19

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 31

Votants : 35

**Objet : MSP Coulonges -
Demande de subventions**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

Titulaires : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAUVIERE Jacques, Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur SISSOKO Ousmane
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

VU les statuts de la communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

VU le projet de santé élaboré par les professionnels de santé du secteur de Coulonges sur l'Autize et validé par l'ARS
VU la délibération du 22 mars 2022 approuvant le pré-programme détaillé du projet de création d'une maison de santé pluri-disciplinaire pour une enveloppe de travaux estimée à 1 100 000 € ht (surface totale 753 m²)

Vu la délibération du 28 juin 2022 portant attribution du marché de maîtrise d'oeuvre au cabinet Luc COGNY phase tranche ferme (diagnostic et esquisse)

Vu l'acte de propri été en date du 31.08.2022 portant sur le terrain cadastré ZO 170 ET ZO 171 lieu-dit les Chalonnères commune de Coulonges sur l'Autize

Vu la délibération du 15 novembre 2022 portant validation de l'esquisse et affermissement des phases optionnelles dont APS-APD-PC

Considérant l'avant-projet présenté par l'Architecte avec un coût estimatif de travaux s'élevant à 1 746 800 € ht

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **De demander à l'architecte de poursuivre ses études**

- **D'établir le plan prévisionnel de financement comme suit :**

DEPENSES		PARTENAIRES -AXES FINANCT	PLAFOND DEP ELIGIBLES	TAUX	MONTANT
MAITRISE D CEUVRE	97 900,00	ETAT -DETR	1 000 000,00	40,00%	400 000,00
TRAVAUX	1 746 800,00	REGION - CDT GATINE	1 000 000,00	20,00%	200 000,00
		DEPARTEMENT - plan santé	1 000 000,00	10,00%	100 000,00
		EUROPE LEADER/FEDER OS5			100 000,00
		MSA emprunt 0%			200 000,00
		AUTOFINANCEMENT			844 700,00
TOTAL HT	1 844 700,00				1 844 700,00
<i>TTC</i>	<i>1 638 574,80</i>				

- De solliciter un financement des partenaires financiers suivants :

- la Région au titre du Contrat de développement et de transitions 2023-2025 - axe 1-1 maintenir l'offre de services santé pour un montant de 200 000 €
- l'Etat au titre de la DETR 2023 - axe 2-1 maintenir et développer les services d'inclusion sociale pour 400 000 €
- le Département 79 au titre du plan santé pour un montant de 100 000 €
- l'Europe au titre du LEADER/FEDER OS 5 pour 100 000 €
- la MSA pour un emprunt à taux 0 pour un montant de 200 000 €

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 13/12/2022
Publié le 16/12/2022
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



(Handwritten signature)